

ANGE 1D / 2D

Habilitation des personnels





V-ChB - 16 juin 2021

Quand ?: A partir de la rentrée et tout au long de l'année scolaire

Madame la Chef d'établissement, Monsieur le Chef d'établissement,

Afin de permettre à l'un(e) de vos collaborateurs(rices) de saisir **et valider** les enquêtes ANGE 1D et/ou Ange 2D, vous pouvez habiliter des personnes de votre établissement à utiliser l'application ANGE 1D ou Ange2D. Celles-ci auront, soit un **droit de lecture** (aucune modification ne pourra être effectuée), soit un **droit de lecture/écriture** (toutes les opérations de saisie et de mise à jour **et de validation** sont alors autorisées). Cette délégation leur permettra de se connecter avec leurs <u>identifiants personnels</u>.

Tous les utilisateurs de l'application Ange 1D et/ou ANGE 2D doivent au préalable être créés dans **l'annuaire GABRIEL**, unique annuaire de l'Enseignement Catholique. C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous, et <u>le retourner à votre observateur académique</u>, afin :

- √ de formaliser votre souhait de déléguer vos droits à un ou plusieurs de vos collaborateurs (1 demande par personne),
- ✓ de lui permettre de créer ces collaborateurs dans l'annuaire avant la prochaine campagne Ange 1D / ANGE 2D.

E :		
souhaite habiliter		
Pour l'Etablissement, Ville, RNE		
Civilité		
NOM - Prénom		
Téléphone (de préférence mobile)		
Date de naissance (pour éviter la création de doublons)		
A déjà été habilité sur une des applications de l'Enseignement Catholique	OUI	NON
Adresse de messagerie nominative unique (ne doit pas être le mail de l'établissement)		
Fonction (secrétaire, enseignant, adjoint,)		
Habilitation demandée sur Ange 1D	Lecture	Lecture /écriture (Validation du Flash et de l'enquête lourde)
Habilitation demandée sur Ange 2D	Lecture	Lecture /écriture (Validation du Flash et de l'enquête lourde)
Rémunération par l'Education Nationale	OUI	NON
Fait le/	Cachet e	t Signature du chef d'établissement :

Les conditions du présent document seront automatiquement renouvelées chaque année scolaire, par application du principe de reconduction tacite, à la date anniversaire du document <u>SAUF en cas de changement de direction, de personnel ou de dénonciation expresse effectuée par le Chef d'Etablissement</u> et transmise à son Observateur Académique.

Cette habilitation annule celle de Mme/M _____ qui quitte ses fonctions dans l'établissement. Elle/Il quitte définitivement l'Enseignement Catholique OUI NON

Les informations recueillies par le Secrétariat Général de l'Enseignement catholique font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et à établir des statistiques de manière anonyme.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à SGEC - 277 rue Saint Jacques - 75005 Paris